

pas qu'on pût jamais nous reprocher d'avoir sacrifié à la nouveauté dans une affaire si grande & si importante. Alexandre VII. notre prédécesseur, nous en a donné l'exemple dans le Consistoire du 9. Avril 1657. & vous devinerez aisément les raisons qui nous ont porté à le suivre, lorsque Nous vous déclarerons le nom du Cardinal que Nous avons créé en premier lieu.

L'Eglise a perdu depuis peu d'années plusieurs Cardinaux d'un mérite distingué ; & du petit nombre qui restent, les uns n'étant pas à Rome, ne sauroient être consultés dans les affaires qui surviennent inopinément ; & de ceux qui y sont, plusieurs accablés d'années & de fatigues, sont épuisés de forces, & les autres surchargés d'occupations, appréhendent avec raison qu'ils ne succombent sous leur poids, ou qu'au moins ils ne soient pas en état de se livrer à quelque nouvelle qui les prendroit au dépourvu. Ces considérations nous sont depuis long-tems présentes à l'esprit ; mais ce n'a pas été sans de bonnes raisons, qu'au lieu de nous y prêter, nous avons différé jusqu'ici de remplir les places vacantes dans le Sacré Collège. Nous étions à peine à la fin de la troisième année de notre Pontificat ; ce n'étoit pas à la fois, mais successivement que le nombre des Cardinaux avoit diminué ; il falloit examiner mûrement, peser avec attention, étudier avec discernement, & tout cela fait, il falloit surtout prier Dieu, qu'il lui plût nous guider par sa lumière divine dans une si importante affaire.

Nous partageons en deux classes les Cardinaux de cette création. L'une est de ceux qui ont été placés par Clément XII. notre prédécesseur, dans des postes qu'on n'a accoutumé de quitter que pour entrer dans le Sacré Collège, à moins de quelque obstacle de grande importance. Le jugement de ce digne Pape
leur